

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessung, Kulturtechnik und Photogrammetrie = Revue technique suisse des mensurations, du génie rural et de la photogrammétrie

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Société suisse de la mensuration et du génie rural

Band: 57 (1959)

Heft: 4

Artikel: L'organisation météorologique mondiale

Autor: Guenin, R.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-215215>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Organisation météorologique mondiale

Par R. Guenin, phys. dipl., Berne

Nous pensons que nos lecteurs prendront connaissance avec intérêt des informations données par M. Guenin à l'occasion de la dernière assemblée annuelle du Comité national suisse pour l'irrigation et le drainage. Il devient indispensable, en effet, d'être renseigné pour le moins d'une façon très générale du rôle que prennent aujourd'hui les organisations scientifiques mondiales. Nous remercions vivement le conférencier d'avoir aimablement mis à disposition son manuscrit.

On m'a prié de vous entretenir pendant quelques instants du rôle que jouent la météorologie et l'hydrologie sur le plan mondial, en particulier de l'*Organisation Météorologique Mondiale* et de ses aspirations. Mais qu'est-ce que l'Organisation Météorologique Mondiale, autrement dit l'*O. M. M.* ?

L'*O. M. M.* est une des nombreuses institutions de l'O. N. U. Avant d'entrer dans le vif du sujet, je me permettrai de faire un court aperçu de la structure de l'O. N. U. et de ses buts.

Ses buts sont les suivants:

- 1° Maintenir la paix et la sécurité internationale;
- 2° Développer entre les nations des relations amicales;
- 3° Réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire;
- 4° Etre un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes.

Pour réaliser ces buts, l'O. N. U. compte 6 organes principaux:

- 1° L'Assemblée générale;
- 2° Le Conseil de sécurité;
- 3° Le Conseil économique et social;
- 4° Le Conseil de tutelle;
- 5° La Cour internationale de Justice;
- 6° Le Secrétariat.

Au Conseil économique et social, qui seul nous intéresse ici, sont subordonnées des institutions appelées «institutions spécialisées».

Ce sont des organisations créées par des accords intergouvernementaux, qui s'acquittent de tâches étendues dans le domaine économique et social, dans celui de la culture, de l'éducation et de la santé, ainsi que dans des domaines connexes.

L'*O. M. M.* (Organisation Météorologique Mondiale) est justement une de ces institutions.

Son rôle *fondamental* est très net. Assurer l'échange quotidien des observations météorologiques, – ce qui est une nécessité vitale pour les prévisionnistes –, encourager la normalisation des observations météorologiques et assurer la publication uniforme d'observations et de statistiques.

Cependant un *rôle secondaire* qui revêt une importance croissante se dessine. C'est celui de contribuer au développement de l'économie nationale.

Comme je l'ai déjà mentionné, l'O.N.U. s'acquitte de tâches d'ordre économique et social. Son programme d'assistance technique en fait foi: «Amélioration du niveau de vie dans les pays sous-développés, aider ces pays à profiter des connaissances modernes pour le développement de leur économie.» Or, la météorologie intervient dans presque toutes les branches de l'économie nationale. Il suffit de mentionner l'influence primordiale du temps sur l'agriculture, les transports, la construction, la pêche, etc. Dès sa création, l'O.M.M. a donc dû faire face à une grande variété de demandes de conseil et d'assistance de la part d'autres institutions spécialisées de l'O.N.U.

Si nous nous tournons maintenant vers l'hydrologie, nous voyons que l'importance de ces deux rôles est inversé. En effet, il serait quelque peu difficile de maintenir ou de faire admettre le point de vue selon lequel les hydrologistes de chaque pays dépendent entièrement dans leurs travaux d'un échange quotidien de données d'observations hydrologiques avec d'autres pays. Un tel besoin peut exister dans le cas de pays riverains d'un fleuve international, par exemple le Rhin et le Danube, où les hydrologues ont besoin de données d'observations du débit ou de la hauteur d'eau relevées aux stations hydrographiques des pays en amont. Ceci tout particulièrement pour établir des prévisions de crues ou du niveau en vue de la navigation. Mais il serait facile d'assurer un tel échange de données par des accords bilatéraux, sans avoir recours à un organisme mondial. L'année dernière, par exemple, pendant la période des basses eaux, nous avons indiqué téléphoniquement chaque jour le débit du Rhin à Rheinklingen, de la Thour à Andelfingen, de l'Aar à Brugg, de l'Emme à Emmenmatt, de la Reuss à Lucerne, de la Limmat à Zurich-Unterhard et du Rhin à Rheinfelden au Service de la Navigation, à Strasbourg. Sur la base de ces données, ce service établissait des prévisions du niveau du Rhin. Et sur la base de ces prévisions, la batellerie pouvait éviter des allègements inutiles des bateaux et profiter au maximum de la hauteur d'eau disponible au moment où le bateau passait aux points critiques.

En revanche, lorsque nous considérons le deuxième rôle de l'O.M.M., c'est-à-dire sa contribution au développement de l'économie nationale, nous constatons que l'hydrologie est probablement plus importante à cet égard que la science météorologique à laquelle elle est apparentée. L'eau constitue en effet la base même de la vie. Dans beaucoup de pays sous-développés des régions arides, c'est le manque d'eau qui constitue le problème le plus difficile à résoudre. Dans d'autres pays, ce n'est pas le manque d'eau qui inquiète le gouvernement, mais sa mauvaise distribution annuelle, d'où inondations fréquentes dans certaines régions de l'Asie, provoquant dans presque chaque domaine des dommages considérables.

Lorsqu'un expert de l'O.N.U. a dû faire face à des problèmes relevant de la météorologie, dans un pays quelconque, il a toujours pu s'ap-

puyer sur les conseils et l'assistance de l'O.M.M. Mais dans le cas de l'hydrologie, il n'existe aucune organisation de ce genre sur laquelle on pourrait compter. Il y a bien l'Association Internationale d'Hydrologie (A. I. H.), mais il serait difficile à cet organe scientifique, qui ne possède pas de secrétariat permanent, de donner suite à ce genre de demandes.

Le besoin s'est donc fait sentir de créer une organisation intergouvernementale qui s'occuperait d'hydrologie, ou d'élargir les attributions d'une organisation existante afin qu'elle puisse assumer des responsabilités dans ce domaine.

Un groupe d'experts de l'O.M.M. a été chargé d'étudier le problème et d'élaborer un programme pour l'O.M.M.

Nous nous trouvons devant trois alternatives:

- 1° ou une nouvelle Organisation internationale, sœur de l'O.M.M. est créée,
- 2° ou l'O.M.M. étend son champ d'activité en hydrologie et un amendement de la Convention de l'O.M.M. s'avère nécessaire,
- 3° ou l'O.M.M. étend son champ d'action à certains problèmes d'hydrologie en créant une *Commission technique d'hydrologie* sans modifier sa Convention.

La première alternative n'entre pas en considération. Quant aux deux autres, les avis sont très partagés.

Le troisième Congrès, qui aura lieu en avril de cette année, statuera sur cette question.

Vu sur le plan national, la décision du troisième Congrès, quelle qu'elle soit, ne doit pas nous laisser indifférents. En étendant son champ d'action en hydrologie, l'O.M.M. devra publier un règlement technique qui consistera en des recueils de décisions relatives aux pratiques et procédures hydrologiques, obligatoires pour tous les membres. Ces règlements ont force de loi. Ils peuvent, par exemple, imposer une nouvelle forme à donner à notre annuaire, fixer les heures d'observation, imposer des normes internationales pour l'hydrologie, imposer la diffusion des observations, ce qui pourrait avoir des répercussions sur le plan économique, par exemple en donnant connaissance à l'étranger de nos réserves en eau dans nos bassins d'accumulation. La connaissance de nos réserves en eau représente en effet un certain facteur économique que nous ne voulons pas révéler avant d'avoir entamé des négociations avec l'étranger en vue d'importer de l'énergie.

L'énumération de ces directives que nous devrions suivre n'est pas faite au hasard, mais sur la base d'une résolution émanant du Comité exécutif.

Quelle est donc l'attitude de la Suisse en face de ce problème?

Rester vigilants, éviter à tout prix que les météorologues, lors du troisième Congrès, ne prennent des décisions sans avoir consulté au préalable les hydrologues; autrement dit, éviter que nous nous trouvions devant un fait accompli. Comme la Suisse est membre de l'O.M.M., a son représentant permanent au sein de l'O.M.M., nous serions bel et bien liés à la merci de ces règlements.

Aussi, notre première réaction fut de convoquer les instances, associations et commissions dont leur champ d'activité touche à l'hydrologie et d'en discuter le problème. Lors de cette réunion, qui eut lieu le 11 mars 1957, les membres présents ont jugé utile et nécessaire de constituer un genre de consortium, en l'occurrence la «Conférence consultative suisse d'hydrologie». Cette Conférence se réunira donc en temps opportun pour discuter de différents problèmes hydrologiques nationaux. Réunie une seconde fois en novembre 1958, elle a pris position devant ce problème.

- Elle reconnaît la nécessité de créer une nouvelle organisation dans le domaine de l'hydrologie;
- elle approuve cette entraide internationale et spécialement l'aide aux pays sous-développés;
- mais elle est toutefois de l'opinion que *l'activité* en matière d'hydrologie dans les pays qui ont depuis longtemps déjà adapté le développement de cette science à leurs besoins nationaux *ne doit pas être* subitement entravée par des décisions ou recommandations internationales qui ne tiendraient nullement compte des facteurs nationaux.

En conclusion, c'est donc dans le sens prévu ci-dessus que la Suisse enverra également un représentant hydrologue au troisième Congrès pour faire valoir nos droits et défendre nos intérêts.

Die Konferenz der schweizerischen Kulturingenieure

vom 2. bis 4. Oktober 1958 im Kanton Wallis

Von Albert Scherrer, Kulturingenieur, St. Gallen

Unter dem Vorsitz des Konferenz-Vizepräsidenten, H. Braschler, St. Gallen, versammelten sich am späten Nachmittag des 2. Oktober, eines schönen Herbsttages, die Vertreter der Amtsstellen für das Meliorationswesen im ~~Hôtel de la Paix~~ in Sitten. Nach einem Dank an den zuständigen Departementschef, Herrn Staatsrat Lampert, und an Kulturingenieur Huber, Sion, die Organisatoren der Tagung, begrüßte er die anwesenden Vertreter der Eidgenössischen Inspektion für Forstwesen, der Eidgenössischen Landestopographie, der Eidgenössischen Technischen Hochschule, der Ingenieurschule der Universität Lausanne sowie des Akademischen Kulturingenieurvereins und gab sodann verschiedene Entschuldigungen bekannt. Ferner gab er seiner Freude Ausdruck, die Probleme des Wallis, eines sehr vielseitigen Kantons, kennenlernen zu dürfen. In rascher Folge wickelte sich die Traktandenliste der

Konferenz

ab.

Die Protokolle

der ordentlichen Konferenz vom 27. September 1957 in Sarnen und der außerordentlichen Konferenz vom 4. Juli 1958 in Bern wurden genehmigt.